



***Les enseignants sont parmi les plus grands perdants de cette réforme ; même le gouvernement le reconnaît !!!***

# **ON NE LÂCHE RIEN GREVE LE 29 JANVIER**

**Détrompez-vous, le projet de réforme des retraites concerne aussi les personnels du 1<sup>er</sup> degré à Mayotte.**

- Tous les enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> degré (y compris les anciens agents de la CDM) sont régis par le régime de retraite de droit commun.

**Que se passera t-il si le projet de loi de réforme des retraites passe ?**

- Les pensions baisseront drastiquement (entre 300 € et 900€) ;
- Actuellement certains de nos collègues peuvent partir à la retraite à 55 ans (les anciens agents de la CDM), les autres à 62 ans ... et demain, si le projet passe, 64 voire 67 ans (l'âge d'équilibre)... ;
- Les jeunes collègues seront violemment impactés par ce nouveau dispositif : âge de départ à la retraite + pension médiocre !!!

## **EXIGEONS LE RETRAIT DU PROJET DE LOI DE REFORME DES RETRAITES**

### **REVENDIQUONS**

- L'égalité de traitement pour les enseignants contractuels et les AESH :
  - Ils ne devraient plus cotiser à la CSSM ;
  - Exigeons un système de retraite de droit commun pour eux ;
- La revalorisation de la carrière des anciens agents de la CDM en reprenant en compte leur ancienneté générale de services (AGS) ;
- Le maintien de la bonification outremer ;
- Le maintien et l'application à toutes et tous de l'Indemnité Temporaire de Retraite.

### **GREVE ET MANIFESTATION A PARTIR DU 29 JANVIER**

Le gouvernement ne regarde que la masse qui est mobilisée ; soyez dans les rassemblements et les actions. Notre détermination peut payer.